



BP AMENAGEMENTS PAYSAGERS



MÉTIERS VISÉS / DÉBOUCHÉS

Ouvrier hautement qualifié en espaces verts
Il organise, réalise et suit ses activités dans le cadre d'une entreprise du paysage ou d'une collectivité territoriale. Ses déplacements sont fréquents et son activité se déroule en extérieur sur les jardins publics, les jardins de particuliers ou d'entreprises.

Il réalise des opérations de création ou d'entretien des espaces paysagers et peut être amené à gérer un chantier.

Il connaît les végétaux et leurs caractéristiques. Il sait mettre en oeuvre les méthodes de plantation ou d'engazonnement.

Il connaît également les matériaux, les techniques de maçonnerie paysagère et d'arrosage.

Il lui est possible de devenir chef d'équipe. Il a aussi la possibilité de s'installer comme chef d'entreprise après plusieurs années d'expérience et une formation en gestion.

COMPETENCES VISEES / OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Réaliser les travaux d'infrastructures d'un espace en suivant le plan d'exécution (construction paysagère, arrosage, voie de circulation,...)
- Réaliser des travaux de plantation des végétaux, de semis et d'engazonnement
- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces paysagers et d'infrastructures paysagères
- Assurer l'entretien du matériel et des équipements
- Assurer la conduite technico-économique des chantiers de l'entreprise
- Gérer et organiser le travail sur les chantiers

DIPLÔME VISÉ ET NIVEAU

Qualification de niveau 4.

Le BP AP est constitué de 6 blocs de compétences dont 5 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.

POURSUITES D'ÉTUDES POSSIBLES

Certificat de Spécialisation / BTS Aménagements Paysagers.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le jeune apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans à la signature du contrat.

Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise.

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation:

- Soit de la possession d'un CAPA ou d'un diplôme ou titre de même niveau ou d'un niveau supérieur
- Soit d'avoir suivi un cycle complet conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles ou une scolarité complète de classe de seconde.

Dérogation possible suite à positionnement du centre de formation et lettre de motivation du candidat.



Simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux entreprises en ligne :

www.alternance.emploi.gouv.fr

Cette formation est dispensée avec des méthodes pédagogiques innovantes.

Les apprentis participent activement à à l'aménagement et l'entretien du parc paysager de l'établissement.

PRÉ-REQUIS PÉDAGOGIQUES

- Lire et comprendre un document usuel professionnel
- Résoudre un problème mathématique mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations
- Décrire, par écrit, une situation professionnelle, un objet, un problème

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Contacter l'assistante formation par apprentissage du CFPPA
2. Dossier de candidature à retourner à l'UFA
3. Entretien individuel
4. Tests de positionnement
5. Signer un contrat d'apprentissage avec l'employeur et avoir une convention établie entre l'UFA et l'entreprise.

STATUT, FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.
Rémunération en fonction de l'âge, calculée sur la base du SMIC.

Age de l'apprenti	1ère année	2ème année
Moins de 18 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
De 18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 ans à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et plus	100% du SMIC	100% du SMIC

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'OPérateur de Compétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité.

DURÉE

La durée moyenne du parcours est de 840h en centre de formation sur 2 ans en alternant 1 semaine en entreprise et 1 semaine à l'UFA.

Possibilité de parcours individualisés (en 1 an ou en 3 ans) selon les résultats du positionnement, en fonction des expériences antérieures et des acquis académiques.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Enseignement professionnel :

- Élaborer un projet professionnel dans le secteur
- Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- Communiquer dans une situation professionnelle
- Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu ainsi qu'aux infrastructures paysagères
- Utiliser des matériels et équipements de l'entreprise
- Conduire un chantier de création ou d'entretien d'un espace paysager

Module au choix :

L'inspiration japonaise pour tailler et organiser un jardin
OU
Intégrer le potager au sein du jardin d'ornement

Enseignement général :

- Expression et communication
- Mathématiques
- Bureautique et culture numérique
- Protection sociale et droit du travail, économie de l'entreprise
- Gestes et postures
- Développement durable

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apprentissages selon semaines thématiques pendant lesquelles l'équipe pédagogique mobilise le vécu en entreprise (pédagogie de l'alternance).

Les apprentis bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement rapproché via des liens importants entre entreprise et centre de formation.



Le centre est labellisé H+ pour l'accueil, le suivi, la formation et l'insertion des personnes en situation de handicap.
Nous contacter en cas de besoin spécifique.

